



AVIS PUBLIC
Entrée en vigueur du règlement No. 24.08

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de la séance du Conseil du 10 juin 2024, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement No. 24.08 modifiant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet municipal ou peut en faire la demande par courriel à l'adresse : greffe@stmathieudebeloeil.ca.

DONNÉ à, Saint-Mathieu-de-Beloeil, ce 31 octobre 2024.

Joanne Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière